

PROGRAMME CAP METIERS DE LA COIFFURE

*Le coiffeur(se) est spécialisé dans la prestation des soins des cheveux et du cuir chevelu. Manuel et créatif, il maîtrise les techniques professionnelles en perpétuelle évolution. Il accueille, conseille sa clientèle et vend des produits capillaires
Le rôle du coiffeur(se) ne se limite pas au travail technique, mais à un ensemble d'interactions d'ordre psychologique, relationnel, pratique...
La formation s'appuie sur un enseignement théorique et un enseignement pratique selon le référentiel académique.*

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL THEORIQUE

Biologie Générale et appliquée – Microbiologie et hygiène appliquées – Sciences appliquées – Technologie des techniques professionnelles des Matériels et des Produits - Vente Conseil Communication professionnelle – Connaissance du milieu du travail – Arts appliqués à la profession – Prévention Santé Environnement

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL TRAVAUX PRATIQUE COUPE DE CHEVEUX HOMME / DAME

Techniques professionnelles de bases de coupes

TECHNIQUES : FORME, COULEUR, COIFFAGE

Permanente – Mise en plis – Baby Liss – Coloration, décoloration – Shampooing – Coiffage.

ENSEIGNEMENT GENERAL

Français – Mathématiques Sciences physiques et chimiques – Histoire et Géographie Education Morale et Civique – Anglais.

STAGE PROFESSIONNEL

12 semaines de stage en entreprise au minimum sont nécessaires pour valider votre convocation CAP. Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'élève d'appréhender la réalité de l'entreprise.

DIPLOMES

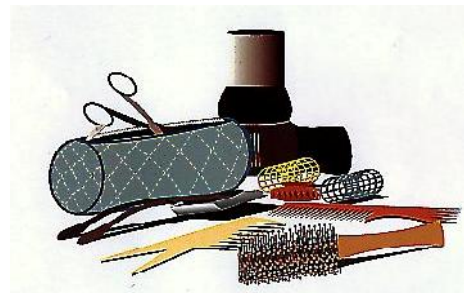
La formation professionnelle de coiffeur(se) est sanctionnée par une attestation de scolarité délivrée par l'école et par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) diplôme d'État.

CONDITIONS D'ADMISSION 16 ans Niveau scolaire 3^{ème} (CAP en 2 ans)

Adulte majeur et ou titulaire d'un diplôme d'Etat (CAP en 1 an)

FORMALITES D'INSCRIPTION : **Nous contacter afin de recevoir un dossier complet.**

La directrice vous recevra sur rendez-vous.



Annexe II b
Règlement d'examen
Certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure

Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)		Scolaires (Établissements privés hors contrat)	
			Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF)		Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)		Formation professionnelle continue (Établissements privés)	
					Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode		Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES						
EP1 – Techniques de coiffure	UP1	14 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾		Ponctuel pratique et écrit	6h45 ⁽²⁾
EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF		Ponctuel oral	0h20 maximum
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL						
EG1 – Français et histoire- géographie – enseignement moral et civique *	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2 – Mathématiques – Physique- chimie *	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2h
EG3 – Éducation physique et sportive *	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 – Langues vivantes *	UG4	1	CCF		Ponctuel oral	0h20
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ⁽⁴⁾	UF	1	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h30

- (1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)
(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)
(3) – CCF : Contrôle en cours de formation
(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.